

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 451

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191206

Direction en charge : Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale

Objet : Tranche 3 de la programmation Contrat de Ville 2019 - Volet Politique de la Ville. Versement de subventions. Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 451

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191206

Direction en charge : Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale

Objet : Tranche 3 de la programmation Contrat de Ville 2019 - Volet Politique de la Ville. Versement de subventions. Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La loi n°2014-173 du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit le nouveau cadre des contrats de ville, qui vient s'appliquer aux quartiers les plus précaires de la Métropole. Ainsi, le Contrat de Ville de l'Agglomération Stéphanoise a été signé le 1er juillet 2015 par la Ville de Saint-Etienne, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 8 juin 2015.

Sur la base des indicateurs de précarité du territoire, 11 quartiers ont été retenus, définis par décret, dont 6 quartiers prioritaires (Montreynaud, Sud-Est, Tarentaize-Beaubrun, Crêt de Roc-Soleil, Terrenoire, Cotonne-Montferré) et 5 en « veille active » (Soleil, Dame Blanche, Tardy, Solaure, Chavanelle-St Roch).

Ce Contrat de Ville est constitué d'un contrat cadre porté par la Métropole et décliné en une convention d'application communale délibérée lors du Conseil Municipal du 7 décembre 2015, qui précise les enjeux par quartier.

□ **Motivation et Opportunité :**

Le Contrat de Ville de la Métropole stéphanoise, signé en juillet 2015, est chaque année le cadre d'un appel à projet lancé par les partenaires (Etat, Métropole, Département, Région, CAF, ...).

L'objet de la présente délibération est d'engager la tranche n°3 de la programmation 2019. Il s'agit de soutenir rapidement des actions de proximité dans les quartiers prioritaires de la Ville de Saint-Etienne, qui intéressent les habitants de ces quartiers fragilisés.

□ **Contenu :**

Le Contrat de Ville s'articule autour de 4 piliers :

LES PILIERS	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT PROPOSE 2019
Axe 1 : Renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ces habitants	8	17.830 €
Axe 2 : Améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération	0	0 €
Axe 3 : Développer l'activité économique et favoriser l'emploi	1	8.000 €
Axe 4 : Développer la laïcité, les valeurs de la République et lutte contre les discriminations	0	0 €
TOTAL	9	25.830 €

Suite à la 1ère tranche délibérée le 3 juin 2019 pour un montant total de 584 075 € et à la deuxième, délibérée le 1 juillet 2019 pour un montant de 19 500 €, la Ville de Saint-Etienne propose de soutenir, au titre de ses compétences et pour cette troisième tranche, 9 autres dossiers au titre de la Politique de la ville.

Le tableau de programmation ci dessous simplifié présentent le montant des financements alloués pour chaque action :

Contrat de Ville Direction Renouvellement Urbain et Cohésion sociale :

Nom	Objet de la demande	Subvention 2019 proposée
Association Sportive Magique Basket	Accès à la pratique sportive (basket) pour tous	1 600,00 €
Montreynaud 42	Séjour découverte	530,00 €
Centre Culturel Cinématographique - Les 3 C	Séances supplémentaires cinéma	2 200,00 €
Maison de Quartier du Soleil	Café des parents	6 000,00 €
La Sauvegarde - Adsea 42	Donne ton sac	2 300,00 €
	Projet jeunes	1 500,00 €
Centre social Sisley	Plan action jeunes adultes	1 500,00 €
L'accorderie - Troc Talent	Valoriser les compétences des habitants	2 200,00 €
Pimm's	Relais emploi	8 000,00 €
TOTAL		25 830,00 €

□ **Maîtrise d'ouvrage :**
Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 25 830,00 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	25 830,00 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'attribution de subventions, dans le cadre de la tranche 3 de la programmation 2019 du volet stéphanois du Contrat de Ville, aux associations mentionnées dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 25 830,00 €
- approuver les avenants et la convention établis avec les associations bénéficiant d'un montant de subvention supérieur à 23 000 € à savoir :
 - la convention financière avec l'Association Pimm's,
 - l'avenant n°6 à la convention financière approuvée par délibération du 26 novembre 2018 avec le Centre social Sisley,
 - l'avenant n°8 à la convention financière approuvée par délibération du 26 novembre 2018 avec la Maison de Quartier du Soleil,
 - l'avenant n°3 à la convention financière approuvée par délibération du 03 juin 2019 avec l'Association Départementale Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte (ADSEA 42),
 - l'avenant n°1 à la convention financière approuvée par délibération du 03 juin 2019 avec le Centre Culturel Cinématographique - les 3 C,
- autoriser M. le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ces avenants et la convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée

Imputation budgétaire

Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

BP 2019 Chapitre 65 -
Article 6574

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint**

Gilles ARTIGUES